



## Versement pension alimentaire

Par arnal, le 17/09/2008 à 18:05

Mes parents sont divorcés depuis 2001.

Mon père versait une pension alimentaire à ma mère définie par jugement de divorce (cour d'appel).

D'après le jugement, cette pension était dû tant que j'étais scolarisée.

Depuis Décembre 2007, je travaille à mi-temps et j'habite chez ma mère (mes revenus - 550 € environ par mois -ne me permettant pas de prendre un logement ni subvenir à mes besoins).

Depuis janvier 2008, mon père me versait la pension. Il vient de m'annoncer qu'il arrêtera de me la verser à partir de Janvier 2009.

Est-ce normal ? Ne doit-il pas m'aider financièrement étant donné que les revenus de ma mère sont de 800 €/mois.

Je vous remercie de bien vouloir si possible m'éclairer sur ce sujet.